

**Consultation publique sur le PPU des Faubourgs
Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de l'arrondissement
de Ville-Marie**

Date : 16 juin 2020

Heure : 15 : 45 h

Lieu : rencontre numérique

Étaient présents :

Arrondissement de Ville-Marie, Service de l'urbanisme et de la mobilité :

Jean-François Morin, chef de division

Bruno Collin, chef d'équipe

Christophe Ripeau, chargé de projet

Charlotte Horny, conseillère en aménagement

Olivier Légaré, conseiller en aménagement

Office de consultation publique de Montréal :

Dominique Ollivier, présidente de l'OCPM

Luc Doray, secrétaire général de l'OCPM

Isabelle Beaulieu, présidente de commission

Éric Cardinal, commissaire

Luba Serge, commissaire

Reinaldo de Freitas, analyste

Pierre Goyer, analyste

1. Ouverture et tour de table

La présidente de l'OCPM ouvre la séance, présente la commission et invite les représentants de l'arrondissement et à se présenter.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de l'OCPM présente le mandat reçu par l'OCPM, sommairement la démarche de la consultation en indiquant les ajustements requis pour tenir compte du contexte sanitaire.

Le mandat porte sur l'organisation d'une consultation sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs. La démarche comprend des activités d'information et d'audition des opinions des citoyens à ce sujet.

Sont présentées les grandes étapes prévues pour la consultation : période d'information, opinions en ligne et activités d'audition des opinions.

- Période d'information : dans une première étape, toute l'information concernant la consultation sera mise en ligne sur le site web de l'Office, y compris la présentation du PPU par l'arrondissement. Pour ceux qui le souhaite, une trousse d'information en format papier sera mise à la disposition. Dans une deuxième étape, lors d'une séance d'information virtuelle,

l'arrondissement répondra à des questions posées préalablement par les participants par voie électronique ou par écrit. Si les conditions sanitaires le permettent, la séance d'information pourrait être réalisée de manière présentielle.

- Opinions en ligne : série de questions en ligne sur un ensemble de thèmes avec un espace de réponse limité à 250 mots. Ces questions sont destinées aux citoyens qui ne souhaitent pas présenter un mémoire à la commission.
- Période d'audition des opinions : les citoyens auront l'opportunité de déposer des mémoires écrits et/ou d'exprimer oralement leur opinion sur le projet de PPU, par voie électronique ou de manière présentielle, si les conditions sanitaires le permettent.
- Période d'analyse et de rédaction du rapport final et moment prévu du dépôt du rapport.

Les analystes présentent, par la suite, le calendrier préliminaire des activités de la commission. Les dates précises étant à confirmer, les analystes informeront l'arrondissement aussitôt que possible.

3. Présentation du projet

Les représentants de l'arrondissement présentent le projet de PPU des Faubourgs. Après la mise en contexte, sont présentés la vision, les thématiques et les orientations du PPU. Finalement, sont énoncées les étapes de mise en œuvre du projet.

4. Rôle des porte-paroles et des personnes-ressources

La commission informe les représentants de l'arrondissement de la possibilité de nommer des porte-paroles et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la deuxième étape d'information. La Ville et l'arrondissement doivent fournir de manière préalable les noms et les titres des porte-paroles et des personnes-ressources.

5. Questions et enjeux

Des discussions sont tenues sur les questions et les enjeux susceptibles de ressortir lors de la séance d'information et tout au long du processus de consultation.

6. Documentation

La documentation fournie par l'arrondissement a été déposée sur le page web de la consultation (<https://ocpm.qc.ca/fr/ppu-faubourgs>). Il est possible d'y déposer davantage de documents tout le long de la consultation. De plus, l'arrondissement s'engage à procéder à la révision et à la mise à jour régulière de la documentation déposée.

7. Varia

Aucun point en varia.